



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire*

**Jeudi 12 mai 2022 à 20 h en Mairie**

### **ORDRE DU JOUR**

Il est rappelé les termes de la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 prolongeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'État d'urgence sanitaire, rétablissant ainsi du 10/11/2021 au 31/07/2022, les mesures dérogatoires du fonctionnement des conseils municipaux et des EPCI, à savoir :

- tenue en tout lieu des assemblées délibérantes (article 6, I)
- présence du public autorisé ou fixant un nombre maximal de présents (article 6, II)
- abaissement du quorum : présence du tiers des membres (article 6, IV)
- procuration : chaque membre peut être porteur de 2 procurations (article 6, IV)
- possibilité de tenir la réunion de l'organe délibérant par visioconférence ou audioconférence (article 6, V)

#### **AFFAIRES GENERALES :**

- I. Convention de partenariat avec Initiative Seine Yvelines
- II. Charte relative à l'opération « Ma boutique à l'essai »
- III. Conseil de quartier : modification de la charte

#### **FINANCES :**

- IV. Cession d'un véhicule communal
- V. Subvention à l'Association le club VTT
- VI. Subvention à l'Association Roller Skating

#### **RESSOURCES HUMAINES :**

- VII. Création de poste
- VIII. Composition du Comité Social de Territoire

#### **URBANISME :**

- IX. Acquisition d'une partie (lot 2) de la parcelle ZI 199

#### **AFFAIRES SCOLAIRES :**

- X. Modalités d'attribution des dérogations scolaires

... / ...

**DIVERS :**

XI. Avis sur le Règlement Local de Publicité Intercommunale (RLPI)

XII. Mobilier urbain : avenant à la convention Urban City

En fin de séance, il sera procédé au tirage au sort, depuis la liste électorale, des 27 jurés d'Assises.

Buchelay, le 5 mai 2022

  


Le Maire,